

Synthèse de la 18^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 14 janvier 2010 à 18h30

Lieu : Nogent-sur-Seine

Durée : 1h40

Participants : une trentaine

I. Présentation du débat public Arc de Dierrey

Michel Genesco, membre de la Commission particulière du débat public (CPDP) introduit cette avant-dernière réunion de clôture. Le débat public Arc de Dierrey, ouvert le 22 septembre, a constitué un véritable exercice de démocratie participative directe. La qualité des échanges a démontré la pertinence du dispositif et l'intérêt du public pour ce projet majeur.

En sus des dix-neuf réunions publiques, la CPDP a édité quatre cahiers d'acteurs. Ils présentent les points de vue de différentes institutions de sensibilité écologiste. La préservation de l'environnement s'est révélée l'un des thèmes majeurs du débat car le fuseau d'étude croise de nombreux milieux naturels sensibles.

Suite au débat public, la CPDP disposera de deux mois pour établir son rapport, synthèse officielle de l'ensemble des questions exprimées. Ce rapport sera transmis au maître d'ouvrage qui devra se positionner dans les trois mois sur la suite donnée au projet. S'il décide de poursuivre, le maître d'ouvrage devra indiquer dans un document officiel la manière dont il tiendra compte de chacun des avis exprimés par le public.

Michel Genesco présente ensuite une première synthèse des questions récurrentes qui ont émergé du débat :

- opportunité du projet : Pourquoi construire un nouveau gazoduc ? La consommation future de gaz naturel justifie-t-elle cette infrastructure ?
- environnement : Comment envisager la traversée milieux naturels sensibles par le gazoduc ?
- agriculture : Quelle influence le chantier aura-t-il sur les pratiques agricoles ? Comment seront assurées les continuités (chemins d'exploitation, réseaux d'irrigation) ? La qualité des cultures ne pâtira-t-elle pas du passage du gazoduc ?
- droit des sols et cohérence territoriale : Quelles seront les conséquences du passage du gazoduc sur le développement des communes ? Quelle cohérence établir entre les nombreuses infrastructures de transport qui se superposent sur un même territoire ?
- sécurité, prévention des risques : Le gazoduc est-il compatible avec le parc éolien ?
- quelles seront les répercussions du projet sur l'économie locale (emplois, indemnités) ?

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Jean-Marc Laouchez, Directeur de la Région Nord-Est de GRTgaz, présente sa société, filiale de GDF Suez. GRTgaz transporte le gaz naturel sur 4/5^{èmes} du territoire français, à travers un réseau de 32 000 kilomètres de canalisations. GRTgaz assure l'équilibre entre les quantités de gaz naturel disponibles et la consommation nationale, entretient et développe le réseau de canalisations.

Le projet Arc de Dierrey se justifie par l'augmentation de la demande d'entrée de gaz naturel en France, notamment à Taisnières où les besoins excèdent de 50 % les capacités actuelles. A cela s'ajoutent les projets de terminaux méthaniers de Dunkerque et Antifer. L'Arc de Dierrey sécuriserait l'approvisionnement national en gaz naturel grâce à la diversification des sources.

Thierry Gobe, Chef de projet, donne des précisions techniques sur ce gazoduc de 300 kilomètres, destiné à relier Cuvilly à Voisines en passant par la station de compression de Dierrey-Saint-Julien.

Le fuseau d'étude, d'une largeur d'environ 10 kilomètres, résulte du recensement de l'ensemble des enjeux naturels, humains et patrimoniaux. Il s'inscrit dans une zone très boisée et croise plusieurs cours d'eau d'un grand intérêt écologique.

Les travaux nécessitent la mise en place d'une piste de travail de 30 mètres de large. Cette emprise interrompt temporairement les cultures. Une fois la canalisation implantée subsiste une servitude de 20 mètres pour la maintenance du gazoduc ; les arbres de haute tige comme les constructions y sont proscrits. Les propriétaires et les agriculteurs seront indemnisés à hauteur des préjudices subis.

Pierre-François Hugon, Directeur de projet, présente les principaux enseignements tirés du débat public qui a permis à chacun de s'exprimer sur le projet dans un climat d'échange enrichissant. GRTgaz a pu mieux se faire connaître auprès du public et exposer les enjeux et les impacts d'un tel projet de manière complète.

Les participants ont soulevé les points suivants :

- volonté des communes de poursuivre leur développement ;
- préservation des richesses environnementales ;
- enjeux de sécurité et contraintes techniques ;
- caractéristiques agricoles (nature du sol, cultures, réseaux de drainage) ;
- enjeux archéologiques.

En conséquence, le maître d'ouvrage a déjà engagé une réflexion sur les pistes suivantes :

- environnement : bilan carbone du projet, présence d'un écologue pendant les travaux ;
- concertation et communication : information des riverains au fur et à mesure de l'avancée du projet, prise en compte des propositions des associations environnementales ;
- performance et réalisation : partenariat avec l'entreprise de pose pour favoriser l'emploi local, étude de surprofondeur lors de l'état des lieux ;
- sécurité : étude des possibilités d'implantation d'ERP dans le respect de la réglementation, sensibilisation des riverains sur les règles d'intervention à proximité de l'ouvrage.

Le projet se poursuivrait selon le calendrier suivant :

- juin 2010 : premières propositions de tracé qui seront présentées aux riverains ;

- en parallèle : dépôt de la demande d'autorisation ministérielle ;
- début 2011 : enquête publique ;
- deuxième semestre 2011 : conventions avec les propriétaires et les agriculteurs ;
- 2012 : début des travaux ;
- fin 2013 : mise en service.

Actuellement, GRTgaz poursuit la concertation en rencontrant les maires, les chambres d'agriculture et les associations environnementales et élabore l'étude d'impact.

III. Questions /Réponses

1. Opportunité du projet

- Est-ce que le projet Arc de Dierrey demeure opportun compte tenu des rumeurs d'abandon du projet de terminal méthanier d'Antifer ?

GRTgaz considère que le projet Arc de Dierrey conserve toute sa légitimité. Le projet de terminal méthanier d'Antifer est l'un des faits déclencheurs de l'Arc de Dierrey mais ce n'est ni le principal, ni le plus sûr. La motivation principale du projet Arc de Dierrey est constituée par l'augmentation de 50 % de la demande d'entrée de gaz naturel à Taisnières qui représente déjà aujourd'hui 40 % de la consommation nationale. Ce fait est pratiquement avéré puisque la consultation des expéditeurs a déjà eu lieu. Cette cause seule suffit à motiver le projet Arc de Dierrey. Dans l'ordre des probabilités viennent ensuite le projet de terminal méthanier de Dunkerque puis celui d'Antifer.

- Un intervenant qui passe régulièrement près d'Antifer a constaté dernièrement que des travaux étaient en cours.

GRTgaz ne possède pas plus d'informations sur l'avancée du projet de terminal méthanier d'Antifer que celles qui sont disponibles pour le grand public. En effet, ce projet n'est pas porté par GRTgaz, ni par GDF Suez. En tout état de cause, les travaux en cours ne concernent certainement pas le terminal méthanier car les autorisations ministérielles n'ont pas encore été émises.

2. Tracé

- Un ancien agriculteur a constaté que le fuseau d'étude du passage du gazoduc présenté sur la carte page 41 du dossier du maître d'ouvrage coupe en deux les communes de Ferreux-Quincey et de Saint-Aubin. Il estime par ailleurs que la carte n'est pas suffisamment lisible. Enfin, compte tenu de la présence de la centrale nucléaire et de vestiges archéologiques dans les environs, le gazoduc ne passera vraisemblablement pas dans ces communes. Aussi, il se demande pourquoi elles ont été incluses dans le fuseau d'études.

GRTgaz indique que des cartes au 1/25 000^{ème} seront présentées au public lors de l'enquête publique, lorsque le tracé aura été précisé. Par ailleurs, le maître d'ouvrage explique que le gazoduc ne peut pas couper en deux quoi que ce soit, sauf pendant la phase de chantier. Une fois la tranchée rebouchée, le gazoduc n'apparaît plus à la surface. Enfin, le maître d'ouvrage précise que l'aire d'étude du passage du gazoduc a été représentée d'un seul tenant et ne peut pas comporter de « trous ». Le tracé du gazoduc doit pouvoir zigzaguer à l'intérieur de ce fuseau pour éviter les

enjeux majeurs. Il est probable en effet que le gazoduc évitera les abords de la centrale nucléaire, les vestiges archéologiques et les zones urbaines.

- Pourquoi l'Arc de Dierrey part de Cuvilly ? Compte tenu des motivations du projet, il pourrait très bien débiter à Taisnières et rejoindre Voisines, ce qui ne constituerait pas un trajet plus long et permettrait d'éviter des zones d'intérêt écologique majeur.

GRTgaz rappelle tout d'abord la nécessité pour le gazoduc de passer par des stations de compression (ici Cuvilly, Dierrey et Voisines). Compte tenu de l'emprise au sol des stations de compression, GRTgaz juge préférable d'utiliser le réseau de stations existantes plutôt que d'en créer de nouvelles. Par ailleurs, cet arc s'inscrit dans un cadre plus global et dans une vision prospective du réseau pour les dix ans à venir. Il s'agit de diversifier les sources d'approvisionnement, de faire voyager le gaz du nord vers le centre de la France, sur un axe est-ouest et enfin sur un axe nord-sud. Les études prospectives auxquelles fait référence le maître d'ouvrage sont disponibles sur Internet. Outre l'Arc de Dierrey, les liaisons vers Cuvilly depuis Taisnières, Dunkerque et Antifer seront renforcées dans le futur. Depuis Dunkerque et Taisnières arrivent déjà 55 % du gaz naturel consommé en France et Cuvilly constitue un important point de stockage intermédiaire.

- Le même intervenant insiste. Il estime que pour des raisons environnementales, il serait peut-être plus judicieux de passer en parallèle d'autres canalisations déjà installées dans le nord-est de la France entre Taisnières et Voisines.

GRTgaz rappelle que la région parisienne constitue une zone de consommation importante de gaz naturel, d'où la nécessité de passer par Cuvilly et Dierrey, plutôt que par le nord-est, pour alimenter l'Île-de-France et les réseaux en direction du sud-ouest. En renforçant le réseau près des frontières nord-est, le gazoduc s'éloignerait des zones de consommation, de Paris et de la liaison vers le sud. Enfin, la mise en œuvre de canalisations parallèles n'est pas toujours adaptée du fait de l'évolution de l'urbanisation et de la réglementation. Quand les canalisations doivent s'écarter de plusieurs centaines de mètres, le parallélisme perd son intérêt et les impacts se multiplient.

3. Impacts sur les milieux naturels

- GRTgaz a-t-il déterminé avec plus de précision en quel point le gazoduc pourrait traverser la Seine ?

GRTgaz poursuit les études mais n'a pas encore récolté suffisamment d'éléments pour pouvoir dire précisément en quel point le gazoduc traversera la Seine. Le maître d'ouvrage a d'ores et déjà pris en compte le projet de réserve naturelle, l'existence d'une zone Natura 2000 et il a rencontré des carriers, des associations locales et la DIREN. Il s'agit de déterminer un point de passage optimal mais il faut aussi se raccorder au reste du tracé. Pour l'instant trop d'incertitudes subsistent pour donner une réponse précise.

- Comment le gazoduc traversera les cours d'eau ? La canalisation passera au-dessus ou en dessous du lit ?

GRTgaz indique que les canalisations aériennes sont interdites. Le gazoduc passe toujours en sous-œuvre. Le maître d'ouvrage détaille les trois techniques qui existent actuellement :

- la technique classique : l'ensouillage ;

- la technique avancée du forage dirigé ;
- le micro-tunnel.

- Certains participants estiment que l'Arc de Dierrey aura un impact important sur les paysages et laissera une « cicatrice » dans le panorama du Nogentais. Or le projet de valorisation du territoire ne met pas simplement en exergue les richesses écologiques de ces lieux mais aussi le patrimoine remarquable que constitue le paysage.

GRTgaz indique que l'étude d'impact comporte un volet paysager. Il ne s'agit cependant pas de la partie la plus volumineuse de l'étude d'impact car le gazoduc provoque assez peu de dégâts sur les paysages. Mis à part pendant la phase de travaux où les trouées sont visibles, les végétaux reprennent rapidement une fois la canalisation enterrée. Seules les trouées dans les forêts subsistent. Pour limiter ces impacts visuels, GRTgaz a conclu un partenariat avec l'ONF afin d'élaborer des techniques qui masquent les trouées (chicanes, ouvertures, création de sentiers de randonnée, végétalisation des lisières). Enfin, les impacts paysagers durables sont constitués par les présences des postes de sectionnement, des bornes et des balises. La localisation de ces éléments fait l'objet de négociations avec les agriculteurs et les élus locaux.

- Un habitant de Marnay-sur-Seine se satisfait de la prise en compte par GRTgaz du bilan carbone du projet.

GRTgaz a décidé de se pencher sur cet exercice après avoir reçu plusieurs sollicitations au cours du débat public. Peu de retours d'expériences existent en matière de bilan carbone pour des projets semblables, mise à part une tentative par RFF. GRTgaz souhaiterait pouvoir établir un modèle avec l'Arc de Dierrey, lequel servirait aussi pour des projets futurs et permettrait ainsi de mesurer les progrès établis.

- D'autres participants estiment en effet, qu'après l'implantation du gazoduc, la nature reprend rapidement ses droits. Par ailleurs, il considère que la Vallée de la Seine n'a pas uniquement un intérêt écologique et remplit d'autres fonctionnalités économiques, qui doivent pouvoir cohabiter sans s'exclure. Il connaît le projet de réserve naturelle et juge que ce n'est pas en opposant les uns aux autres que cette idée emportera l'adhésion du plus grand nombre.

4. Partenariat entre le maître d'ouvrage et les acteurs locaux

- Un participant fait part de sa satisfaction au maître d'ouvrage qui a bien consulté, comme il l'avait promis, l'ASPE et le Jardin botanique de Marnay-sur-Seine pour recueillir leurs avis éclairés sur la traversée de la Seine. Il espère que ce partenariat se poursuivra pour trouver la solution la moins nuisible possible.

- Un représentant du Jardin botanique de Marnay-sur-Seine possède une très bonne connaissance du territoire et de ses enjeux et il a déjà été missionné dans le cadre de Natura 2000. Il souhaite pouvoir continuer à être associé à l'avancée du projet. Par ailleurs, il suggère que GRTgaz, filiale de GDF SUEZ, entreprise également présente dans la région pour d'autres activités de service, se rapproche des associations locales pour mettre en place des actions de mécénat.

GRTgaz fait état de ses partenariats avec l'ONF et le Muséum d'Histoire Naturelle. Ce dernier partenariat est né à la suite du passage d'un gazoduc dans le Vexin et GRTgaz a financé un ouvrage sur l'inventaire des plantes d'Ile-de-France. GRTgaz prend note de la demande locale.

- Un participant souhaiterait que les trois gardes-rivières du Syndicat soient associés à la mise en œuvre du projet lorsque le tracé sera mieux connu. En effet, les berges de la Seine sont friables et l'expérience des gardes-rivières pourrait être utile.

GRTgaz s'engage à consulter tous les acteurs locaux qui peuvent lui apporter une expertise utile et faciliter l'insertion du gazoduc dans le territoire.

5. Approvisionnement en gaz naturel des zones traversées

- Un habitant de Marnay-sur-Seine demande si les particuliers pourraient profiter du passage du gazoduc pour être alimentés localement en gaz naturel.

GRTgaz explique que l'Arc de Dierrey s'apparente à une « autoroute » gazière qui n'a pas vocation à desservir les zones traversées. Par ailleurs, ce sont les mairies qui doivent prendre l'initiative de mettre en place des réseaux locaux de distribution publique en lançant des appels d'offres. Dans ce cadre, GRTgaz peut être amené à faire une proposition chiffrée à l'autorité concédante.

Michel Genesco conclut le débat en soulignant trois interventions originales :

- Pourquoi ne pas courber l'Arc de Dierrey dans l'autre sens ?
- GDF Suez, groupe multipolaire, ne pourrait-il pas soutenir des actions de mécénat locales ?
- La protection de l'environnement ne doit pas occulter la présence d'autres enjeux socio-économiques dans la Vallée de la Seine.